

**NOUVELLE PLATEFORME
ET MIGRATION**

Foire aux questions



SOMMAIRE

1.	QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	3
2.	AVANT LA MIGRATION	4
3.	ACCESSIBILITE ET MISE EN ROUTE DE TALENTLENS ONLINE	7
4.	SUIVI DE L'ÉTAT DE MIGRATION	8
5.	QUE SAVOIR APRÈS LA MIGRATION	9

Pour toute question concernant la migration vers la nouvelle plateforme TalentLens Online, merci de vous référer aux réponses ci-dessous. Si des interrogations persistent, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre consultant référent ou à nous contacter directement sur conseilrh@pearson.com, notre équipe se fera un plaisir de vous accompagner !

1. QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

TalentLens Online, c'est quoi ?

TalentLens Online, c'est avant tout la dernière plateforme TalentLens qui héberge vos solutions digitales. La nouvelle gamme d'outils Pearson TalentLens couvre le champ complet de l'évaluation (personnalité, compétences, aptitudes, potentiels, motivations).

Quelles sont les dates clés à retenir ?

Il y a deux dates à retenir.

- ✓ **1.** L'arrêt de commercialisation de la plateforme que vous utilisez actuellement et de ses produits associés, sur ce format, est prévue pour le **31/12/2021**.
A compter de cette date vous ne pourrez plus vous procurer les produits disponibles sur l'ancienne plateforme.
- ✓ **2.** Votre environnement sous ecpa-online restera lui accessible jusqu'au **30/06/2022**.
A compter de cette date, l'environnement hébergé sur votre ancienne plateforme fermera définitivement ses portes.

Quand devrais-je migrer ?

A partir du 01/06/2021, vous avez un an pour migrer. Nous vous conseillons de consommer l'intégralité de vos crédits sur votre plateforme actuelle avant de procéder à votre migration via votre prochaine commande.

Comment migrer mon compte et mes crédits ?

Afin de migrer votre compte et vos crédits sur la nouvelle plateforme, nous invitons à vous rapprocher de votre consultant référent. Celui-ci vous transmettra une fiche de migration à compléter avec les détails des utilisateurs du/des compte(s) (nom, prénom, adresses mail, diplômes/certifications) à créer, ainsi que le nombre et détails des crédits à migrer.

Puis-je continuer à utiliser mes crédits sur la plateforme actuelle ?

Oui. Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de continuer à utiliser les crédits qu'il vous reste sur votre plateforme actuelle jusqu'au 30/06/2022. Passée cette date, les crédits et les informations qui y sont rattachées ne seront plus disponibles.

Puis-je continuer à commander des produits associés à ma plateforme actuelle ?

Oui, bien qu'il soit conseillé de passer commande sur la nouvelle plateforme afin de permettre la migration, vous pouvez continuer de commander vos produits ecpa-online jusqu'au 31/12/2021.

2. AVANT LA MIGRATION

Quelles sont les étapes de la migration ?

Dans le cadre de la migration de mon/mes compte(s) sur la nouvelle plateforme, il y a 6 étapes clés !

- ✓ **1.** J'identifie les solutions que j'utilise sur ecpa-online ainsi que le nombre de crédits qu'il me reste comme indiqué plus bas dans ce FAQ.
 - 1.1 Les solutions que j'utilise actuellement existent sur la nouvelle plateforme : j'utilise l'intégralité de mes crédits sur ma plateforme actuelle avant de procéder à une migration via ma prochaine commande.
 - 1.2 Les solutions que j'utilise n'existent pas sous le même format, mais ont une alternative sur la nouvelle plateforme : j'utilise l'intégralité de mes crédits sur ma plateforme actuelle et je contacte mon consultant référent ou conseilrh@pearson.com pour être conseillé sur les alternatives.
- ✓ **2.** Une fois mon intention de migrer sur la nouvelle plateforme confirmée, soit par le biais d'une nouvelle commande (1.1) ou à la suite d'un échange avec mon conseiller, si j'ai décidé d'opter pour une solution alternative (1.2), je recevrai une fiche de migration.
- ✓ **3.** Je retourne cette fiche complétée à mon conseiller par email ou directement à conseilrh@pearson.com avec tous les renseignements relatifs à mon entreprise, à ma plateforme actuelle et à la configuration de ma nouvelle plateforme.
- ✓ **4.** Ma demande de migration sera ensuite transférée au service client de Pearson TalentLens. Je recevrai un mail d'invitation (sous 48 heures) contenant un lien d'inscription qui me permettra de créer mes accès sur la nouvelle plateforme.
- ✓ **5.** Une fois ma demande d'inscription validée (sous 48 ou 72 heures), je recevrai un mail de confirmation avec les instructions de prise en main rapide de la plateforme.
- ✓ **6.** J'ai encore des questions et souhaite avoir des informations complémentaires sur l'utilisation de ma nouvelle plateforme ? Je me rends sur le centre de ressources de la nouvelle plateforme dans l'onglet Accueil > Centre de ressources. Si vous souhaitez l'aide d'un de nos conseiller, vous pouvez contacter notre support technique via le formulaire suivant.

Est-ce mes crédits sont automatiquement transférés sur ma nouvelle plateforme ?

Non, vos crédits ne sont pas automatiquement transférés sur votre nouvelle plateforme.

S'agissant de références différentes relevant de la propriété et droit d'auteurs, ce transfert est assujéti à un coût forfaitaire basé sur la valeur des unités à transférer.

Quelles sont les conditions forfaitaires liées à la migration ?

Tout transfert de crédits est assujéti à un coût forfaitaire qui s'évalue à 15 % de la valeur totale des produits à transférer. Seul les crédits encore valide (moins de deux ans) sont concernés par cette option.

Où puis-je trouver des informations complémentaires liées à la migration et aux frais de transfert de crédits ?

Nous vous invitons à reporter votre question directement à notre service conseilrh@pearson.com.

Que faire, si les produits que j'utilise actuellement ne sont pas disponibles sur la nouvelle plateforme TalentLens Online ?

Chaque produit dispose d'une solution alternative.
Pour en savoir plus, veuillez-vous référer aux liens suivants :

- Passer du D5D au PfPI
- Passer de l'IRMR 3/ Hexa 3D à Motiva
- Passer de tests d'aptitudes à forme fixe au modèle adaptatif avec la DAT NG

Nous vous invitons à vous rapprocher de notre service Conseil RH pour qu'un de nos consultants vous accompagne dans votre démarche.

Comment connaître le nom de mon compte/sous comptes ainsi que mon solde de crédit sur l'ancienne plateforme ?

Pour récupérer ces informations, connectez-vous sur la plateforme ecpa-online.fr, cochez la case devant le nom de votre plateforme, puis cliquez sur « *crédits* » (en haut à droite), cochez la case « *voir résumé* », puis cliquez sur « *Voir* ».

Si vous avez des sous-comptes, cliquez sur le nom de votre compte, puis effectuez la même procédure que celle qui est indiquée ci-dessus, pour chacun de vos sous-comptes

Ensuite, copiez les informations de la plateforme comme sur l'image ci-dessous et collez-les sur la fiche de migration.

Project	Produit	Solde initial	Dépôts (+)	Retraits (-)	Solde final
NOM COMPTE / SOUS COMPTE	Golden	0	60	-44	16

Comment avertir mes utilisateurs de la migration ?

Si vous souhaitez communiquer sur ce plan de migration de manière proactive aux utilisateurs actuels. Vous trouverez ci-dessous un modèle de courrier électronique que vous pouvez personnaliser avant de l'envoyer à tous vos utilisateurs de la plateforme ecpa-online :

« Objet : Très bientôt – Nouvelle plateforme TalentLens Online !

Chers utilisateurs ecpa-online,

Notre société va commencer à migrer tous les comptes ecpa-online depuis <https://www.ecpa-online.fr/> vers l'environnement TalentLens Online (<https://eubusiness.panpowered.com/>).

Avec cette migration, votre compte ecpa-online ainsi que les données associés (données / rapports et résultats) seront définitivement supprimées passé le 30.06.2022.

Étapes suivantes : nous commencerons à migrer les utilisateurs le [INSÉRER LA DATE].

Surveillez votre messagerie : un message d'invitation comportant un lien d'inscription vers la nouvelle plateforme pour créer vos identifiants de connexion vous sera adressé sur votre boîte mail. Si vous rencontrez des difficultés ou souhaitez être accompagné nous vous invitons à envoyer une demande via ce formulaire.

Cordialement,
[Nom de l'entreprise].

3. ACCESSIBILITÉ ET MISE EN ROUTE DE TALENTLENS ONLINE

Comment ouvrir un compte sur la nouvelle plateforme TalentLens Online ?

Une fois votre fiche de migration complétée, notre service commercial se chargera de transmettre votre demande à notre service client afin de procéder à la création du/des compte(s) sur la nouvelle plateforme TalentLens Online. Chaque utilisateur recevra un mail d'invitation contenant un lien d'inscription à la plateforme. Une fois la demande d'inscription approuvée (env. 48-72h), vous recevrez un mail de confirmation avec les informations de prises en main de la plateforme ainsi que les informations de connexion.

Est-ce que la migration implique le transfert de l'intégralité de mes données ?

Non, seuls les crédits de test sont migrés, les informations personnelles liées aux candidats et leurs résultats ne le sont pas. Concernant les utilisateurs du compte, les coordonnées de ces derniers devront être communiqués sur la fiche de migration afin de procéder à la création de leurs accès sur votre nouvelle plateforme TalentLens Online.

Comment bien démarrer avec TalentLens Online ?

En complément des informations communiquées dans le courriel de création de compte, nous vous invitons à consulter le centre de ressources disponible sur votre nouvelle plateforme en cliquant sur *Accueil > Centre de ressources*. Vous y retrouverez le *Guide d'utilisation de la plateforme*, des vidéos ainsi que toute la documentation en lien avec l'utilisation de la plateforme.

Si des interrogations persistent, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre équipe via notre formulaire.

Comment utiliser la nouvelle plateforme TalentLens Online ?

Veuillez-vous référer à notre *Guide d'utilisation de prise en main* et aux informations de prise en main rapide vidéos, accessible depuis votre nouvelle plateforme via le centre de ressource dans la section « Accueil ».

4. SUIVI DE L'ÉTAT DE MIGRATION

Combien de temps faut-il pour que la migration soit effective ?

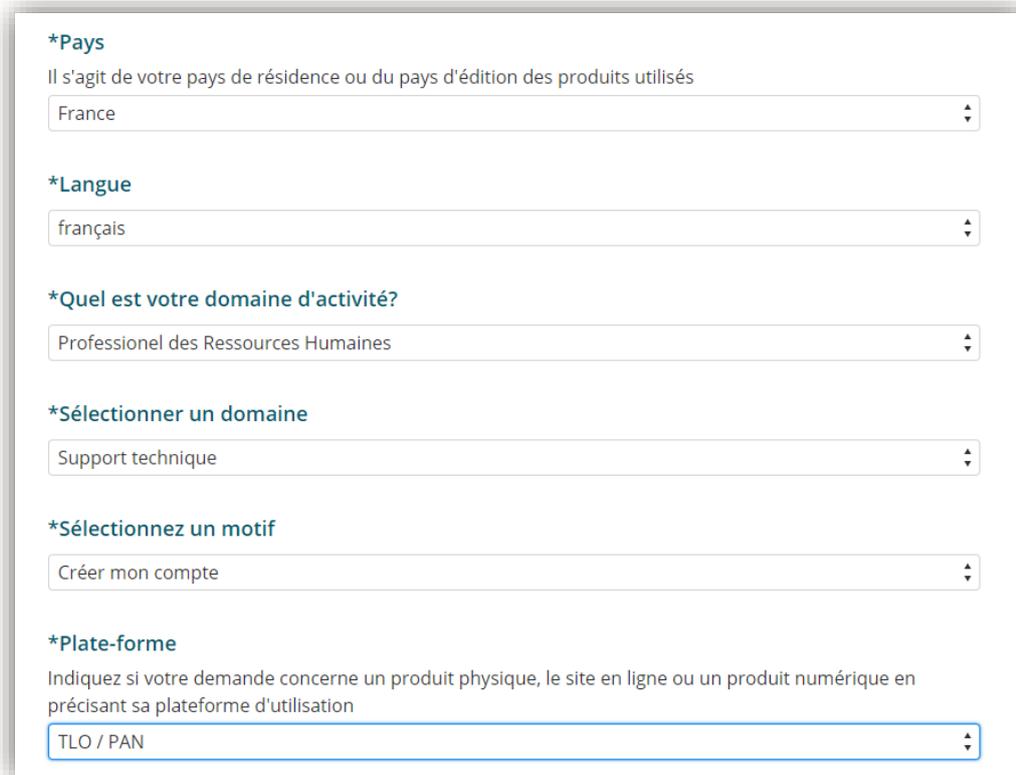
Le temps varie selon la demande à savoir la taille du compte, le nombre d'accès utilisateurs, ou encore le volume des références à transférer. Aussi, les délais de traitement sont compris entre **3 jours** (délai standard de création) et **5 jours** (si spécifiques).

Est-ce que tous les utilisateurs de mon compte vont être migrés ?

Oui, si vous en formulez la demande. Pour ce faire, il vous faudra compléter la fiche de migration en rappelant le nom et coordonnées de ces utilisateurs, ainsi que la copie des certifications et/ou diplômes obtenus. (Demandez votre fiche à conseilrh@pearson.com).

Comment connaître le statut de ma demande de migration ?

Pour connaître le statut de votre demande migration nous vous invitons à formuler votre demande via notre formulaire en renseignant les informations comme sur l'image ci-dessous :



*Pays
Il s'agit de votre pays de résidence ou du pays d'édition des produits utilisés
France

*Langue
français

*Quel est votre domaine d'activité?
Professionel des Ressources Humaines

*Sélectionner un domaine
Support technique

*Sélectionnez un motif
Créer mon compte

*Plate-forme
Indiquez si votre demande concerne un produit physique, le site en ligne ou un produit numérique en précisant sa plateforme d'utilisation
TLO / PAN

5. QUE SAVOIR APRÈS LA MIGRATION

Puis-je continuer à utiliser ma plateforme actuelle après ma migration ?

Bien que nous recommandions à nos clients récemment migrés de n'utiliser qu'une plateforme. S'il vous reste des crédits vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre plateforme qui restera ouverte jusqu'au **30/06/2022**.

Pourrais-je continuer à accéder aux données de ma plateforme ?

Vous pourrez continuer à accéder aux données de votre plateforme jusqu'au **30/06/2022**. Passée cette date, tout comme votre environnement les données qui y sont rattachées ne seront plus accessibles. C'est pourquoi, nous vous invitons si besoin à faire une sauvegarde locale des données (infos candidats, rapports et résultats).

Comment puis-je conserver les données stocker sur mon ancienne plateforme ?

Vous avez la possibilité, en téléchargeant les fichier PDF, de faire une sauvegarde locale des rapports de résultats des candidats que vous souhaitez garder avant le **30/06/2022**. Passer cette date, l'ensemble de ces données sera automatiquement supprimé.

Comment sauvegarder mes rapports de résultats ?

Il vous suffit de procéder à une sauvegarde locale en téléchargeant directement ces derniers au format PDF avant le 30/06/2022.

Que va-t-il se passer après la fermeture de la plateforme ecpa-online le 30 juin 2022 ?

Après la fermeture complète de la plateforme ecpa-online, les événements suivants vont se produire :

- Le service d'hébergement ne fonctionnera plus.
- Les applications et bases de données ne seront plus en mesure d'y accéder.
- Les données seront définitivement supprimées.

Ainsi, tous les comptes doivent migrer avant le **30/06/2022**.



Pearson | TalentLens

Online

ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour une assistance, vous pouvez contacter notre support technique TalentLens Online du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 :



01.43.62.31.08



Lien vers notre [formulaire](#) de contact

Pearson est une marque déposée aux Etats-Unis et / ou dans d'autres pays, de Pearson Education, Inc. ou associés(s). Toutes les informations contenues dans ce document sont exactes à la date de la publication.